



Consultations avec des groupes d'intervenants sur la traite de personnes 2012-2013

Rapport sommaire national

BÂTIR UN **CANADA SÉCURITAIRE ET RÉILIENT**

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2013

No de cat.: PS14-24/2013F-PDF

ISBN: 978-0-660-21343-9



Préface

Au sujet de la traite de personnes

On décrit souvent la traite de personnes, l'un des crimes les plus ignobles, comme une forme moderne d'esclavage. Elle se caractérise par le fait de recruter, de transporter et d'abriter des personnes ou de contrôler, de diriger ou d'influencer leurs mouvements afin de les exploiter, habituellement par l'exploitation sexuelle ou le travail forcé. Les victimes, pour la plupart des femmes et des enfants, sont arrachées à leur vie normale, et elles sont contraintes de travailler ou d'offrir des services sexuels, le tout au profit direct de leurs bourreaux. L'exploitation se fait souvent par l'intimidation, la force, les agressions sexuelles et les menaces de violence à l'endroit des victimes ou de leurs familles.

La traite de personnes constitue une infraction en vertu du *Code criminel* et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. L'ampleur du phénomène, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, est difficile à évaluer en raison de sa nature clandestine, de la réticence des victimes et des témoins à dénoncer la situation aux responsables de l'application de la loi et de la difficulté à identifier les victimes. Nous savons que les hommes, les femmes et les enfants peuvent être victimes de ce crime, mais les femmes représentent jusqu'à maintenant la majorité des victimes au Canada. Les personnes les plus à risque sont celles qui sont désavantagées socialement ou économiquement, comme les femmes, les jeunes et les enfants autochtones, les migrants et les nouveaux immigrants, les fugueurs, les enfants pris en charge par les services d'aide à l'enfance, ainsi que les filles et les femmes qui pourraient être attirées vers les grands centres urbains ou y migrer volontairement. (Source : <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/hmn-trffckng/index-fra.aspx>).

Au sujet du Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes

Le gouvernement du Canada a lancé le **Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes** (Plan d'action national) en juin 2012. Ce plan d'action regroupe les mesures continues prises par le gouvernement fédéral pour combattre la traite de personnes, et il présente de nouvelles initiatives musclées visant à prévenir ce crime, à identifier les victimes, à protéger les personnes les plus vulnérables et à poursuivre les coupables en justice. Il vise à mieux soutenir les organisations d'aide aux victimes en s'appuyant sur les méthodes d'intervention actuelles du gouvernement fédéral et sur son engagement à collaborer avec ses partenaires pour prévenir et combattre ce crime alarmant. Le Plan d'action tire profit de l'expérience du Canada à l'échelle nationale et internationale et lance de nouvelles initiatives musclées visant à combattre la traite de personnes sous toutes ses formes. Un groupe de travail sur la traite de personnes, dirigé par Sécurité publique Canada et composé de représentants de ministères clés, est chargé de surveiller la mise en œuvre des engagements découlant du Plan d'action national, de coordonner l'intervention fédérale en matière de lutte contre la traite de personnes et de produire des rapports annuels sur les progrès accomplis à l'intention du public.

Table des matières

Remerciements.....	4
Introduction.....	4
Aperçu national – Résumé des messages communs et des principales constatations	6
Tendances actuelles et en émergence	6
Efforts et initiatives.....	7
Enjeux, obstacles et lacunes.....	8
Priorités des intervenants et domaines d'intérêt futurs	10
Points de vue des régions	11
Canada atlantique.....	11
Québec	12
Ontario	12
Prairies (Manitoba et Saskatchewan).....	13
Ouest canadien (Alberta et Colombie-Britannique)	14
Nord du Canada	14
Initiatives internationales	15
Prochaines étapes	15
Annexe A - Questions de consultation.....	17

Remerciements

Sécurité publique Canada, au nom du Groupe de travail sur la traite de personnes, tient à remercier sincèrement les particuliers et les organisations qui, malgré un horaire très chargé et des activités importantes, ont pris le temps de participer aux dernières séances de consultation auprès des intervenants en ligne et en personne. Les renseignements tirés de ces consultations serviront à orienter les priorités du gouvernement à mesure que le Canada s'inspirera des efforts déployés actuellement pour prévenir et combattre la traite de personnes sous toutes ses formes.

Introduction

La traite de personnes est un crime horrible qui prive les victimes de leurs droits les plus fondamentaux. Il s'agit d'un problème complexe qui touche un large éventail de victimes et de circonstances. Les victimes sont privées d'une vie normale, elles sont contraintes de travailler ou d'offrir des services sexuels, le tout au profit direct de leurs bourreaux, qui sont souvent impliqués dans des activités de gangs ou dans le crime organisé.

Le 6 juin 2012, le gouvernement fédéral a lancé le *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes* (Plan d'action national), qui souligne les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour lutte contre la traite de personnes en fonction de la démarche dite des « 4 P » – prévention de la traite de personnes, la protection de ses victimes, la poursuite des délinquants et les partenariats, tant au pays qu'à l'étranger.

Lors de l'élaboration du Plan d'action national, il est devenu manifeste que la clé de la réussite à long terme résidait dans la communication avec des intervenants et des experts du domaine au Canada, qui assument un rôle unique et essentiel en matière de prévention et de lutte contre ce crime, et qu'elle reposait sur leur mobilisation. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du Plan d'action, Sécurité publique Canada s'est engagé à déployer divers efforts de concert avec des intervenants experts du domaine dans l'ensemble du Canada pour en apprendre davantage sur la façon dont ce crime est commis dans différents endroits au pays.

À l'automne 2012, Sécurité publique Canada a mené une consultation en ligne auprès d'intervenants. Les conclusions tirées de cette consultation ont servi à orienter les activités de cinq tables rondes dans l'ensemble du Canada, soit à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg et à Edmonton. Les deux mécanismes de consultation visaient à mobiliser les organisations et les particuliers qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la traite de personnes ainsi qu'à recueillir des renseignements sur les tendances régionales et nationales en matière de traite de personnes, sur les activités et initiatives de lutte contre la traite de personnes, sur les enjeux, sur les obstacles et les lacunes, de même que sur les problèmes et les secteurs d'interventions prioritaires.

Un questionnaire de consultation a été envoyé par Internet à plus de 200 intervenants partout au pays; de ce nombre, de 75 à 80 intervenants y ont donné suite. Le même nombre d'intervenants a aussi pris part à des tables rondes régionales en personne qui ont suivi. Les participants comprenaient des représentants de la société civile, d'organisations non gouvernementales, de prestataires de services aux victimes, d'organismes d'application de loi, de ministères et universités provinciaux et territoriaux, de même que des survivants.

Pendant deux jours en mars 2013, par suite des consultations menées au cours de l'automne, Sécurité publique Canada a rencontré des intervenants et des particuliers dans une petite collectivité accessible par voie aérienne au sud du Nunavut. Étant donné que, selon les renseignements recueillis lors des premières consultations menées au cours de l'automne, la traite de personnes dans le nord du Canada peut être différente de celle pratiquée dans les provinces du Sud, le voyage au Nunavut nous a permis d'analyser et de présenter le profil instantané unique en son genre du problème qui se manifeste dans une collectivité en particulier.

Le présent rapport résume les thèmes et les principales constatations à l'échelon national et régional tirées des consultations menées en 2012 et en mars 2013 au Nunavut¹. Les renseignements tirés de ces consultations serviront à orienter les priorités et politiques futures du gouvernement fédéral relativement à la traite de personnes.

¹ Fait à noter que les points de vue figurant dans le présent document ont été exprimés par les participants; ils ne reflètent pas nécessairement ceux du Sécurité publique Canada ou des organisations participantes.

Aperçu national – Résumé des messages communs et des principales constatations

Même si de nombreuses différences régionales ont été constatées lors des consultations, des éléments communs se retrouvent à l'échelle nationale. Les intervenants ont clairement souligné la nécessité de déployer des efforts généraux et plus ciblés en matière de sensibilisation et d'information qui sont considérés comme étant des éléments essentiels de la prévention à l'instar du dépistage et de l'intervention précoces. Selon les parties consultées, l'importance de la collaboration et de la communication entre les divers intervenants qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la traite de personnes est aussi un élément clé de la planification et la réalisation d'interventions efficaces.

Les sections ci-après portent sur les thèmes nationaux suivants : 1) tendances actuelles et en émergence, 2) efforts et initiatives de lutte contre la traite de personnes, 3) enjeux, obstacles et lacunes qui nuisent à la lutte contre ce crime et 4) priorités et domaines d'intérêt futurs.

Tendances actuelles et en émergence

À l'échelle nationale, de nombreux thèmes récurrents ont été dégagés sur les tendances actuelles et en émergence sur la traite de personnes, notamment le fait que la traite de personnes à des fins sexuelles au pays soit la principale forme de traite au Canada, et que certaines femmes et jeunes filles autochtones victimes de ce crime soient particulièrement vulnérables. Les intervenants ont aussi souligné que la traite des membres d'une famille (c.-à-d. que le trafiquant et la victime font partie de la même famille) était une tendance qui se confirmait dans certaines collectivités autochtones.

Parallèlement, les intervenants ont indiqué une hausse de cas de ressortissants étrangers, qui sont victimes de la traite de main-d'œuvre, et exprimé des préoccupations concernant l'exploitation et la traite de migrants et de travailleurs étrangers temporaires. Par exemple, la nature temporaire de leur statut d'immigrant et la peur d'être renvoyés dans leur pays créent des situations de vulnérabilité potentielle chez les travailleurs étrangers, qui seraient alors réticents à signaler des cas d'exploitation ou d'abus. Ils ont aussi soulevé des problèmes structurels au sein du Programme de travailleurs étrangers temporaires, y compris les travailleurs liés à un employeur et l'incapacité des provinces, dans de nombreux cas, de confirmer si un travailleur étranger temporaire est à l'emploi d'un employeur identifié (ou s'il est arrivé au Canada comme prévu) et indiqué que ces problèmes pourraient aussi ouvrir la voie à des possibilités d'exploitation.

À l'échelle nationale, les intervenants ont aussi souligné des secteurs industriels où des cas de vulnérabilité ou d'occasions en matière de traite de personnes peuvent se présenter, à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, y compris, entre autres, le secteur d'extraction des ressources (c.-à-d. industrie de la pêche, minière, pétrolière et d'exploitation forestière); le secteur du transport (c.-à-d. camions, taxis, autobus), de même que le secteur touristique (p. ex. les

hôtels). Selon certains intervenants, la traite de personnes pourrait augmenter à mesure de l'accroissement des secteurs d'extraction des ressources dans certaines régions du pays. Il a été déterminé que le rôle du crime organisé dans la traite de personnes au Canada (en portant une attention particulière sur la traite de personnes à des fins sexuelles), y compris des liens vers le trafic de drogue et des gangs, de même que leurs activités dans les provinces et les territoires, était une tendance permanente. Par exemple, des intervenants de l'Est du Canada ont indiqué que des gangs locaux recrutent des jeunes filles dans les écoles et les envoient par la suite dans différentes régions du pays (p. ex. participation de gangs comme le North Preston's Finest).

L'utilisation de la technologie en ligne et des médias sociaux, en particulier à des fins de recrutement ou de séduction est considérée comme un problème en émergence nécessitant davantage d'attention. Des sites de réseaux sociaux (p. ex. Facebook, My Space) sont utilisés pour recruter et séduire des jeunes à des fins d'exploitation alors que des sites en ligne classifiés (p. ex. Back Page, Craigslist) servent à faire la promotion de services sexuels fournis par des jeunes filles et des femmes forcées de se prostituer au profit de trafiquants. Pour ce qui est de la technologie en ligne, les jeunes semblent accorder une confiance excessive au niveau de sécurité offert en ligne, ce qui peut avoir pour effet de les rendre plus vulnérables à la victimisation.

Efforts et initiatives

Pour ce qui est des efforts de lutte contre la traite de personnes, les intervenants dans l'ensemble du pays participent à de nombreuses activités et initiatives axées sur la prévention, la protection et l'établissement de partenariats. Des initiatives de liaison, de sensibilisation, d'information et de formation sont mises en œuvre dans plusieurs administrations et par un éventail d'intervenants partout au pays. Ces initiatives comprennent, notamment, les suivantes : formation ciblée à l'intention des premiers répondants et des prestataires de services², activités visant à sensibiliser davantage la collectivité, campagnes de sensibilisation visant des secteurs particuliers³ (p. ex. secteur du transport, jeunes/étudiants), conférences, ateliers et tribunes d'information, de même que la préparation de documents d'information et de sensibilisation (p. ex. trousse d'information, cartes de poche, bulletins, exposés, messages d'intérêt public).

Des coalitions, des comités et des plans d'action des provinces et des collectivités sont aussi en place ou sur le point de l'être. Par exemple, la Colombie-Britannique a récemment lancé un plan d'action provincial en mars 2013 (Plan d'action de lutte contre la traite de personnes de la Colombie-Britannique)⁴, et le Manitoba a mis en œuvre la « Tracia's Trust : Stratégie manitobaine de lutte contre l'exploitation sexuelle » en décembre 2002⁵. Il s'agit d'une stratégie provinciale de

² Cela comprend le programme de formation en ligne « Traite de personnes : le Canada n'est pas à l'abri », élaboré par le Bureau de lutte contre la traite de personnes de la Colombie-Britannique, disponible en français et en anglais à l'adresse suivante :

<http://www.pssg.gov.bc.ca/octip/training.htm>

³ Campagne TruckSTOP de PACT Ottawa : <http://www.pact-ottawa.org/truckstop.html>

⁴ <http://www.pssg.gov.bc.ca/octip/docs/action-plan.pdf> (en anglais seulement)

⁵ <http://www.gov.mb.ca/fs/traciustrust/index.fr.html>

prévention de l'exploitation sexuelle des enfants, des adolescents et des adultes. Au chapitre des coalitions et des comités, notons entre autres, la Coalition de lutte contre la traite de personnes en Alberta (ACT Alberta), la Coalition québécoise contre la traite des personnes, mise sur pied récemment, la Coalition de London contre la traite de personnes, le réseau de lutte contre la traite de personnes de Toronto et le groupe interorganisationnel de la Nouvelle-Écosse sur la traite de personnes. En outre, des réseaux moins officiels sont basés sur les relations personnelles et les liens préétablis.

Des initiatives également en œuvre touchent particulièrement le soutien aux victimes, notamment:

- des lignes d'aide (p. ex. le numéro sans frais du service d'assistance téléphonique national pour les victimes de traumatismes du réseau Chrysalis),
- des équipes mobiles de soins aux victimes de service en tout temps (p. ex. by Walk with Me Victims Services [en anglais seulement])
- des services d'interprétation (p. ex. Mosaic),
- des fonds d'urgence pour répondre aux besoins immédiats des victimes ou pour les réinstaller (c.-à-d. par l'entremise notamment du réseau Chrysalis, du Programme d'aide aux victimes de crime de la Colombie-Britannique), et
- des refuges spécialisés (p. ex. la Deborah's Gate Safe House de l'Armée du Salut).

Des initiatives sont aussi mises en œuvre pour tenir compte de facteurs qui rendent des personnes vulnérables à la traite (et à la revictimisation), soit des activités d'inclusion sociale et des programmes de leadership (p. ex. Child and Youth Care [CYC] Experiential Worker, au Manitoba)⁶.

Enjeux, obstacles et lacunes

L'un des obstacles à la lutte contre ce crime est la méconnaissance générale du public, des intervenants de première ligne, des responsables de l'application de la loi, de la magistrature (c.-à-d. les procureurs et les juges) et de divers ordres d'administrations (c.-à-d. fédérales, provinciales, territoriales et municipales) quant à ce problème. Ils ont également souligné les difficultés découlant d'une absence de compréhension commune et des définitions divergentes données à l'expression « traite de personnes » par les différentes instances concernées. À ce sujet, les intervenants ont dit que, bien que des progrès aient été réalisés pour sensibiliser davantage les prestataires de services de première ligne et les responsables de l'application de la loi, le fait que les policiers, les procureurs et les juges méconnaissent les dispositions du *Code criminel* portant sur la traite de personnes, qui ne sont pas appliquées, limitait le nombre de mises en accusation et de poursuites fructueuses.

⁶ <http://www.gov.mb.ca/fs/traciustrust/continuum.fr.html> (B3)⁷ Des intervenants participant à une table ronde ont aussi souligné des lacunes en matière de services s'adressant à des homosexuels, des lesbiennes et des transgenres, qui sont victimes de la traite de personnes.

Les intervenants ont aussi noté qu'il est difficile d'évaluer l'ampleur de la traite de personnes au Canada en raison de sa complexité et de sa nature clandestine. Bien que les victimes puissent parfois être identifiées par des organisations et des intervenants qui sont au fait des diverses formes de traite de personnes et des différentes méthodes d'exploitation utilisées par les trafiquants, des défis subsistent en raison du fait que de nombreuses victimes, qu'elles se considèrent ou non de la sorte, ont peur de signaler des actes répréhensibles ou de l'exploitation parce qu'elles ont reçu des menaces quant à leur sécurité physique ou à leur statut d'immigrant, ou encore parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits. Par conséquent, il est difficile de combattre efficacement ce crime.

Une autre difficulté exprimée concerne l'absence de financement durable, prévisible et fiable à l'appui des efforts de lutte contre la traite de personnes. Les intervenants ont indiqué que des obstacles entravent l'accès au financement qui est disponible, en particulier en ce qui a trait à la connaissance des différents programmes de financement, des exigences particulières inhérentes à ces programmes et aux processus d'application. En outre, ils ont noté l'absence de financement à l'appui des services de base (p. ex. soutien aux victimes), la plus grande partie étant, semble-t-il davantage axée sur des projets. Ils ont aussi fait observer que le financement avait une durée précise (p. ex. pour des campagnes d'information et de sensibilisation).

Quant aux victimes, les intervenants ont décelé des lacunes en matière de protection et de soutien tenant compte de l'importance du traumatisme et des torts causés. En particulier, les intervenants ont fait référence à l'absence de services spécialisés pour les victimes de la traite de personnes (qui tiennent compte des différences que présentent les victimes de sexe masculin et féminin, ainsi que les enfants et les jeunes)⁷ lorsque leurs besoins immédiats ont été comblés (dans les 24 à 72 premières heures), à savoir des services de counseling traumatologique, des refuges ou des logements de transition, le perfectionnement des compétences et la formation professionnelle, de même qu'un continuum de soins établi à partir du moment où une victime est identifiée jusqu'à la fin du processus de rétablissement. Ils ont noté l'absence de services et d'aide au logement qui ciblent les victimes de la traite de main-d'œuvre, qui sont principalement des hommes, et dont les besoins peuvent être différents de ceux des victimes de traite à des fins sexuelles.

Quant aux efforts et aux initiatives de lutte contre la traite de personnes portant en particulier sur l'éducation et la sensibilisation, les intervenants ont souligné un chevauchement fréquent et inutile, c'est-à-dire que diverses organisations (qui bénéficient parfois d'un financement) entreprennent des activités ou des projets similaires, alors qu'il est possible d'utiliser des outils et des documents en place ou d'en tirer parti. Ce chevauchement donne lieu à l'utilisation inefficace de ressources limitées en vue d'atteindre des résultats communs, et les fonds ne sont pas utilisés pour soutenir des secteurs qui nécessitent davantage d'attention, comme l'aide et les services offerts aux victimes.

⁷ Des intervenants participant à une table ronde ont aussi souligné des lacunes en matière de services s'adressant à des homosexuels, des lesbiennes et des transgenres, qui sont victimes de la traite de personnes.

Priorités des intervenants et domaines d'intérêt futurs

Les intervenants ont indiqué un certain nombre de priorités et de secteurs nécessitant une attention particulière afin d'intensifier les efforts de lutte contre la traite de personnes déployés à l'échelon national, y compris, par exemple, la nécessité générale d'initiatives axées sur des preuves de sorte que les activités entreprises soient efficaces. Ils ont indiqué que cela nécessite non seulement de mener des recherches et de recueillir des données sur la portée et la nature du crime au Canada (à l'échelon national et qui sont propres aux régions) de façon à cibler plus efficacement les efforts, mais aussi d'analyser les objectifs et d'évaluer les programmes en place pour déterminer leur efficacité et pour mettre en lumière des pratiques prometteuses.

Quant aux efforts de prévention, les intervenants ont souligné la nécessité permanente d'accroître la sensibilisation au crime dans tous les secteurs (p. ex. divers ordres de gouvernement, organismes d'application de la loi, magistrature, société civile, grand public et prestataires de services de première ligne). Il ont aussi souligné la nécessité de mener des campagnes plus ciblées axées sur la question de la demande (pour des services sexuels et de travail), de même que la nécessité d'accroître l'information et la sensibilisation en ciblant les enfants et les jeunes et en transmettant des messages appropriés à l'âge aux différentes étapes de l'enfance et de la vie adulte (p. ex. présentation de modules sur la traite de personnes dans le cadre de programmes scolaires). Les principales priorités des intervenants au pays étaient les suivantes : des services et des mesures de soutien efficaces pour les victimes de la traite de personnes, tant dans l'immédiat qu'à long terme, de même que la disponibilité des fonds pour ces services. Ces priorités sont liées au développement d'un mécanisme ou d'un système visant à déterminer les services et les mesures de soutien déjà en place dans les provinces et les territoires, de même qu'à la capacité du personnel de première ligne et des prestataires de services d'établir des liens avec les organisations appropriées ou les particuliers pertinents dans l'ensemble des administrations (c.-à-d. de sorte qu'une victime puisse déménager dans une autre province à des fins de sécurité).

Selon de nombreux intervenants, une autre recherche est requise sur la traite des Autochtones (y compris les Premières nations, les Métis, les Inuit et les Indiens non inscrits), en particulier sur la question de la traite des membres d'une famille (c.-à-d. le trafiquant et la victime font partie de la même famille) et sur les facteurs de risques sous-jacents qui favorisent cette activité. En outre, ils ont souligné la nécessité d'une recherche ciblée sur la traite de personnes à des fins de travail forcé étant donné qu'il s'agit d'un problème en émergence au Canada ainsi que sur le rôle possible des entreprises et de la chaîne d'approvisionnement qui s'inscrivent dans le continuum de la traite des travailleurs.

Afin de prendre en compte les préoccupations exprimées sur la possibilité que certains secteurs industriels créent des situations de vulnérabilité et des occasions propices pour la traite de personnes, les intervenants ont indiqué que le secteur privé devrait être invité à prendre place à la table, au moyen d'activités ciblées visant à accroître la sensibilisation, de l'engagement au dialogue avec les intervenants ou à titre de partenaire dans le cadre d'initiatives précises de lutte contre la traite de personnes. Au surplus, il faudrait aussi examiner la possibilité d'étendre le dialogue avec des partenaires inattendus ou non conventionnels (p. ex. conducteurs de camions,

secteur bancaire ou financier, syndicats, fonctionnaires municipaux chargés de l'application de la loi, médias, hôpitaux et dépanneurs) pour appuyer davantage les efforts de lutte contre la traite de personnes.

Étant donné la hausse de l'utilisation de la technologie en ligne et des médias sociaux dans le cadre du processus de traite de personnes, qui permet de dissimuler l'infraction aux yeux du public et de sorte qu'il soit plus difficile à détecter, une autre priorité des intervenants consistait à définir et à élaborer des approches efficaces en matière d'intervention, sur les plans aussi bien de la prévention et de l'accroissement de la sensibilisation que de l'examen ou de la détermination des cas.

Enfin, les intervenants ont souligné l'importance continue d'écouter les victimes de la traite de personnes et de prendre en considération leurs points de vue, de même que les analyses, les approches et l'expertise de ceux qui œuvrent sur le terrain, dans le cadre de l'élaboration de politiques de lutte contre la traite de personnes au pays.

Points de vue des régions

Les diverses tables rondes et les réponses aux consultations en ligne ont permis de dégager un certain nombre de thèmes et de messages propres aux régions, lesquels sont soulignés brièvement ci-après.

Canada atlantique

Selon les intervenants dans le Canada atlantique, la région est souvent considérée dans le reste du pays comme point de départ du circuit national dans le cadre duquel les victimes de la traite de personnes au Canada (principalement des femmes, à des fins d'exploitation) sont déplacées vers le Québec, l'Ontario puis finalement vers l'Ouest canadien. Les intervenants ont souligné la grande vulnérabilité de certaines Autochtones, dans certain cas le long des grandes routes (c.-à-d. le corridor Truro-Halifax), où elles sont exploitées à des fins sexuelles. Ils ont aussi exprimé de préoccupations au sujet de l'utilisation accrue de la technologie en ligne (c.-à-d. méthodes de recrutement en ligne; petites annonces en ligne) pour commettre ce crime, qui est effectivement plus facile à dissimuler et par conséquent plus difficile à évaluer et à réprimer. Des secteurs vulnérables à la traite de personnes dans la région, comme des entreprises pétrolières et de pêche ainsi que des chantiers maritimes (p. ex. la traite de travailleurs migrants et de femmes forcées de se prostituer pour répondre à la demande d'un effectif constitué principalement d'hommes) était aussi une source de préoccupations.

Dans la région du Canada atlantique où beaucoup moins de cas de traite de personnes ont été constatés par rapport à d'autres régions, l'accroissement de la sensibilisation et la coordination de services semblent un élément important. En Nouvelle-Écosse, par exemple, un exercice d'inventaire des atouts récemment effectué a permis de localiser les services disponibles dans la province, qui peuvent être mis à profit à l'appui des victimes de la traite. Également, des

documents de sensibilisation ont été préparés et des activités ont été organisées pour accroître la compréhension du public à cet égard.

Québec

Selon les intervenants au Québec, la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé est pratiquée dans la province. Les intervenants ont signalé que des étrangères sont soumises à une servitude domestique ou au travail forcé à leur arrivée au pays légalement dans le cadre du Programme de travailleurs étrangers temporaires, et ils ont exprimé des préoccupations au sujet de l'augmentation du nombre de salons de massage dans certaines municipalités, qui souvent servent de paravent à la prostitution et à la traite de personnes.

En guise d'illustration, une coalition d'organisations travaillant avec les victimes de traite de personnes à Montréal a été créée en 2011, puis élargie à l'ensemble de la province pour devenir la « Coalition québécoise contre la traite des personnes ». Parallèlement, les intervenants étaient d'avis que le gouvernement provincial devait soutenir plus directement les efforts de lutte contre la traite de personnes et y participer davantage, notamment en élaborant une stratégie de lutte contre la traite de personnes soutenue par le gouvernement provincial, adaptée sur le plan culturel et linguistique, faisant la distinction entre les sexes et tenant compte des besoins particuliers des mineurs, dont leur protection.

Certains intervenants du Québec ont indiqué que des obstacles entravent l'accès au financement disponible pour appuyer les travaux de lutte contre la traite de personnes, notamment en raison du manque de connaissance des différents programmes de financement, de leurs exigences particulières et de leurs processus de demande.

Ontario

En Ontario, les intervenants ont dit avoir constaté un plus grand nombre plus de cas de traite de personnes à des fins de travail forcé, certains de ces cas touchent des Roms. Ils ont aussi souligné le rôle du crime organisé (et les liens vers le trafic de drogue et des gangs) dans la traite de personnes pratiquée dans la région, de même que la traite de jeunes filles (de 14 à 21 ans) pratiquée par des gangs de rue. Ils ont aussi indiqué qu'un pipeline reliant des municipalités aux États-Unis, dont Windsor et des municipalités le long de l'autoroute 401 (Toronto, Barrie et Montréal) servait aussi à déplacer des femmes et des jeunes filles à des fins d'exploitation sexuelle.

Les principales préoccupations des intervenants dans la province portaient sur l'absence de services de soutien spécialisés destinés aux victimes de la traite de personnes, en particulier en ce qui a trait au continuum de soins à long terme essentiels au rétablissement. Cela comprend des logements et des refuges de transition, des services de counseling traumatologique, de même que le développement des compétences et le recyclage professionnels à l'appui de la réinsertion sociale. Ils ont souligné qu'en l'absence de mesures de soutien et d'efforts appropriés pour tenir

compte des facteurs qui rendent une victime vulnérable à la traite de personnes en tout premier lieu, la tendance à la revictimisation pourrait se dessiner.

Prairies (Manitoba et Saskatchewan)

Les intervenants à la table ronde dans les Prairies ont dit avoir constaté des cas de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé dans la région. En ce qui concerne la traite de travailleurs, l'afflux de travailleurs étrangers temporaires soulève des inquiétudes au sujet des problèmes au sein du Programme de travailleurs étrangers temporaires (p. ex. travailleurs liés à un employeur, surveillance inadéquate des employeurs), qui ont pour effet de créer des occasions propices pour l'exploitation et la traite de personnes. Des préoccupations ont aussi été soulevées concernant la traite de personnes dans les collectivités rurales (qui est un problème caché et moins visible qu'en milieu urbain) ainsi que le recrutement de jeunes filles dans les régions rurales, qui sont par la suite déplacées vers les centres urbains à des fins d'exploitation sexuelle.

La question de la vulnérabilité des femmes et jeunes filles autochtones qui sont victimes de ce crime, au Manitoba en particulier, et de la traite des membres d'une famille a également été soulevée. Les intervenants ont aussi indiqué la nécessité de porter davantage attention au problème de la traite et de l'exploitation sexuelle de garçons ou de jeunes hommes, qui se pose dans la région, mais qui ne bénéficie pas de la même attention de la part des intervenants chargés de la lutte contre la traite de personnes.

Du côté de la demande, qui porte particulièrement sur la demande de services sexuels, les intervenants ont souligné la nécessité de ressources financières et d'initiatives de prévention et d'intervention axées sur les hommes (à titre de délinquants, d'auteurs ou de clients), y compris les ressources affectées aux activités de guérison, de réhabilitation et d'information sur les relations saines, de façon à prévenir la récidive.

Les intervenants ont indiqué que la collaboration du Manitoba avec les prestataires de services était à la fine pointe des interventions canadiennes en matière de traite de personnes, et qu'elle favorisait des pratiques et des modèles prometteurs dans les autres régions. Le Manitoba a été la première province à adopter des mesures législatives particulières de lutte contre la traite de personnes (*Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes*, qui est entrée en vigueur en avril 2012)⁸. Par conséquent, les intervenants du Manitoba ont fait la promotion de l'élaboration de mesures législatives et de stratégies de lutte contre la traite de personnes dans l'ensemble des provinces et des territoires au Canada. Il s'agit également de la seule province disposant de mesures législatives permettant aux éducateurs de la petite enfance de formuler une plainte au nom d'un enfant victime, et la seule province ayant mis sur pied des équipes intégrées, composées de policiers et d'intervenants en services d'aide sociale à l'enfance, qui visent à

⁸ <http://www.gov.mb.ca/justice/csehtact.html>

protéger les enfants de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes, et à secourir les enfants qui sont dans ces situations.

Ouest canadien (Alberta et Colombie-Britannique)

Les intervenants dans l'Ouest canadien in Western Canada ont repris en écho nombre des préoccupations soulignées par les intervenants des autres régions, mais ils ont aussi indiqué que la croissance économique continue dans la région peut ouvrir la voie à la traite de personnes (en raison de l'augmentation des possibilités d'emploi et de l'influx de nouveaux arrivants dans la région). Les préoccupations des intervenants dans cette région étaient davantage axées sur la traite de personnes touchant des victimes internationales que des victimes nationales.

Les intervenants ont aussi indiqué l'absence de données quantifiables disponibles à l'appui du processus décisionnel sur la façon dont le problème est réglé, et ils ont fait observer que les informations et les données sont importantes pour influencer sur l'opinion publique. Selon eux, plus de ressources et d'efforts seront axés sur le crime à mesure que le public prendra conscience du problème et que le nombre d'appels à l'action augmentera.

Il est important de mentionner que la Colombie-Britannique (C.-B.) est toujours la seule province à avoir ouvert un bureau spécialisé dans la coordination des efforts de lutte contre ce crime (Bureau de lutte contre la traite de personnes de la Colombie-Britannique, qui se trouve au ministère de la Justice), alors que l'Alberta est la seule province à avoir formé un réseau provincial de lutte contre la traite de personnes, qui est coordonné par une organisation non gouvernementale (ACT Alberta), qui doit exercer les mêmes fonctions.

Nord du Canada

À l'exception des certains énoncés généraux des intervenants concernant la présence de secteurs d'extraction des ressources dans le Nord qui créent des occasions propices à l'exploitation et à la traite de personnes, de même que la possibilité que des jeunes filles inuites dans les collectivités éloignées dans le Nord soient victime de la traite dans les villes du Sud du Canada, il est impossible de brosser un tableau complet du crime dans cette région en raison de sa vaste portée géographique. Toutefois, il est possible de donner un aperçu du problème qui se pose dans une collectivité éloignée du Nunavut. Étant donné que la sensibilisation à ce problème est embryonnaire dans le Nord que le fait que de nombreuses collectivités sont éloignées dans cette région, la discussion des participants à la table ronde a porté sur les vulnérabilités et les facteurs de risque qui peuvent créer occasions propices à l'accomplissement de ce crime.

Les défis à relever pour les collectivités, qui peuvent créer des conditions de vulnérabilité et de risque, comprennent notamment l'isolement relatif des collectivités mêmes qui oblige les résidents à déployer beaucoup d'efforts pour se soustraire aux situations d'exploitation et pour avoir accès à des ressources et à des services. En règle générale, les particuliers doivent quitter la collectivité (et le soutien social et familial) pour avoir accès à des services disponibles dans un autre endroit, qui n'est peut-être pas adapté à leur culture. La présence dans la collectivité de foyers d'hébergement

et de refuges à l'intention des victimes revêt un caractère théorique parce qu'il est difficile pour les petites collectivités de garder ces emplacements secrets. Le surpeuplement résultant des logements inadéquats pour la population qui ne cesse de croître a aussi pour effet de créer des conditions de vulnérabilité étant donné que les résidants sont à la recherche d'un endroit où loger (p. ex. passage d'un « canapé à l'autre » ou le besoin d'un abri). Bien que des possibilités d'emploi soient offertes, il est possible que la population résidante n'ait pas les compétences ou le niveau de scolarité requis pour ces postes et, par conséquent, les résidants ont recours aux prestations d'aide sociale. Enfin, la facilité d'accès aux drogues (p. ex. marijuana et cocaïne) et à l'alcool peut engendrer des dépendances, qui en retour, peuvent multiplier les occasions d'exploitation (p. ex. les femmes forcées de se prostituer pour de la drogue, un abri, de l'argent).

Bien sûr, les nombreux facteurs de risques et de vulnérabilités susmentionnés ne sont pas limités à cette collectivité ou région en particulier; toutefois, il est possible que ces facteurs, combinés à l'isolement relatif et à la difficulté d'accès à des besoins essentiels (p. ex., logements, Services de santé et services sociaux) soient propres à des collectivités éloignées.

Initiatives internationales

La majorité des intervenants participant au processus de consultation ont mis l'accent sur le problème national de la traite de personnes, même si certains intervenants représentaient des organisations qui travaillent également à l'échelle internationale. Ces organisations ont souligné les besoins uniques des garçons et des hommes qui sont victimes de la traite de personnes, souvent à des fins d'exploitation par le travail, et reconnu que de nombreux efforts et initiatives de lutte contre la traite de personnes visaient des femmes et des jeunes filles, qui constituent la majorité des victimes dans le monde entier. Ils ont aussi souligné le rôle des chaînes d'approvisionnement, qui s'inscrit dans le continuum de la traite de personnes, et les liens potentiels vers des entreprises canadiennes nécessitent plus d'attention. Selon eux, il faut s'assurer que les entreprises canadiennes à l'étranger n'ont pas recours à des pratiques de travail abusives, en particulier celles liées au travail des enfants (par exemple, le secteur minier). Enfin, ils ont souligné que pour prévenir la criminalité, il faut constamment tenir compte des facteurs déterminants en matière de santé sociale qui ont pour effet de créer des conditions de vulnérabilité à la traite de personnes.

Prochaines étapes

Pour aller de l'avant, le gouvernement se servira des constatations tirées des consultations menées récemment auprès d'intervenants pour orienter l'établissement de futures priorités de lutte contre la traite de personnes qui sont de compétence fédérale, y compris celles figurant dans le **Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes**. Un rapport annuel sur les progrès réalisés, qui sera publié dans les prochains mois, indiquera les domaines d'intérêt pour le gouvernement fédéral.

Le Canada est résolu à régler le problème de la traite de personnes tel que nous le connaissons actuellement et au fur et à mesure de son évolution. Pour ce faire, le gouvernement, par l'entremise du Groupe de travail sur la traite de personnes, tenant compte des travaux importants effectués par les organisations et les particuliers dans l'ensemble du pays, entend maintenir ses relations avec les intervenants et les experts qui travaillent sur le terrain en prenant divers moyens pour cerner les tendances nouvelles et en émergence, les difficultés, les obstacles, les lacunes ainsi que les domaines d'intérêt.

Annexe A - Questions de consultation

1. Quels sont les tendances ou problèmes en matière de traite de personnes dans votre collectivité (c.-à-d. région, province, territoire, municipalité)?
2. Quels sont les efforts ou initiatives de lutte contre la traite de personnes en cours dans votre collectivité (dans votre domaine d'expertise)?
 - a) Quelles sont les activités efficaces, qui pourraient être considérées comme des pratiques prometteuses?
 - b) Veuillez préciser si vous avez effectué des évaluations.
3. Avec quelles organisations (gouvernementales, non gouvernementales ou entreprises privées) collaborez-vous actuellement, et quelle est la nature de cette collaboration? Selon vous, y a-t-il des organismes clés? Veuillez préciser.
4. Quels défis, obstacles ou lacunes nuisent à la lutte contre ce crime dans votre collectivité (ou dans votre domaine d'expertise)?
5. Quels sont les trois problèmes ou priorités qui nécessitent une attention soutenue pour combattre ce crime dans votre collectivité (ou dans votre domaine d'expertise) [p. ex. traite de personnes à des fins de travail forcé, sensibilisation accrue, soutien aux victimes]?
6. Avez-vous relevé des lacunes en matière de recherche sur la traite de personnes? Avez-vous trouvé des études clés sur cette question? Veuillez préciser.
7. Avez-vous quelque chose à ajouter?